



Devenez chauffeur bénévole pour la centrale des moins mobiles de votre commune.

Vous déterminez vous-même votre temps d'implication, soit quelques heures par semaine, soit quelques jours.

En devenant bénévole, vous améliorez directement la qualité de vie des habitants de votre commune. De plus, le bénévolat vous permet de rester actif et d'augmenter votre réseau de connaissances.

La mobilité pour tous !

Devenez chauffeur volontaire



Vous possédez un permis de conduire et un véhicule en ordre ?
Vous disposez d'un peu de temps et souhaitez le mettre à profit pour d'autres habitants de votre commune ?
Vous aimeriez faire de nouvelles connaissances ?

Qu'est ce que la CMM ?



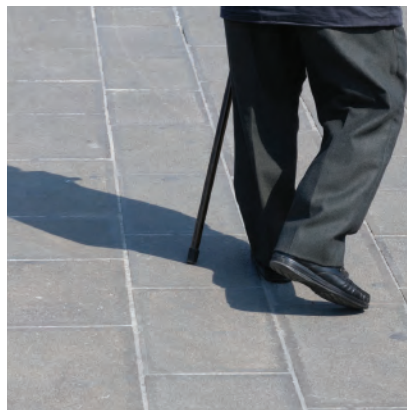
Certaines personnes ont difficilement accès aux transports en commun et, ayant un revenu limité, elles n'ont pas toujours la possibilité d'avoir recours aux taxis classiques. Cela concerne principalement des personnes âgées, légèrement handicapées ainsi que les personnes en situation précaire qui désirent se rendre dans leur famille, au supermarché, ...

Pour augmenter la mobilité de ces personnes et leur permettre ainsi de sortir de leur isolement social, l'asbl Taxistop et la commune de Fleurus ont développé un système appelé «Centrale des Moins Mobiles». Il s'agit d'automobilistes volontaires disponibles certains jours ou pendant quelques heures qui prennent en charge ces déplacements. Les demandes sont coordonnées par un service téléphonique.

Comment ça marche ?

Vous déterminez vous-même les horaires durant lesquels la cellule administrative de la CMM peut vous contacter pour effectuer des trajets.

Vous êtes bien sûr toujours libre. En général, vous serez prévenu bien à l'avance afin de pouvoir organiser votre agenda. Les trajets généralement demandés sont destinés à accompagner certaines personnes à faire leur course ou à se rendre à divers rendez-vous (chez le coiffeur, à la commune...). Vous pouvez effectuer un aller simple ou un aller/retour et décider d'attendre ou pas les personnes que vous transportez.



Indemnisation

Vous percevez une indemnité de 0,30 €/km pour vos frais de déplacements, calculée sur base des coûts réels d'une voiture de classe moyenne. Le nombre total de kilomètres comprend le trajet demandé plus la distance entre votre domicile et celui du demandeur.

Vous pouvez compter sur des assurances adéquates dans l'exercice de votre mission.

Pour plus de renseignements, contactez

Centrale des Moins Mobiles de Fleurus
organisation@fleurus.be

Rue du Collège 3
6220 Fleurus

0483 074 696, **uniquement** :

- le mardi de 9h à 11h ;
- le mercredi de 10h à 11h et de 14h à 15h ;
- le jeudi de 13h à 15h.

ASBL Taxistop

081/62.50.91
cmm@taxistop.be

Rue Buisson Saint-Guibert 1B
5030 Gembloux

